

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 16 janvier 2009
(convocation du 6 janvier 2009)

Aujourd'hui Vendredi Seize Janvier Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard
Mme BOST Christine à M. FELTESSE Vincent à cpter de 12 h 15
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à cpter de 11 h 50
Mme FAYET Véronique à Mme LIRE Marie-Françoise à cpter de 12 h 20
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel
M. GAUTE Jean-Michel à M. SOLARI Joël
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 13 h 00
M. LAMAISSON Serge à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 12 h 40
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre à cpter de 12 h 40
M. PUJOL Patrick à M. SOUBIRAN Claude à cpter de 12 h 50
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10 h 00 puis à M. TRIJOULET Thierry à cpter de 12 h 40
M. TOUZEAU Jean à M. TURON Jean-Pierre à cpter de 12 h 15
Mme LACUEY Conchita à Mme Cartron Françoise à cpter de 12 h 25
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain à cpter de 12 h 30
Mme. BREZILLON Anne à Mme. PIAZZA Arielle
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 12 h 25 puis à Mme FAORO Michèle à cpter de 12 h 25
M. DAVID Yohan à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 12 h 50 puis à

EXCUSE : M. DELAUX Stéphan

M. BONNIN Jean-Jacques à cpter 12 h 50
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DUCHENE Michel
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. BOUSQUET Ludovic à cpter de 12 h 20
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean -Jacques à cpter de 12 h 15
M. FAYET Guy à M. PUJOL Patrick jusqu'à 12 h 50 puis à M. RAYNAL Franck à cpter de 12 h 50
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 9 h 50
Mme LAURENT Wanda à M. DUPOUY Alain à cpter de 12 h 00
M. MANGON Jacques à Mme BONNEFOY Christine à cpter de 12 h 50
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques jusqu'à 12 h 15 puis à M. RESPAUD Jacques à cpter de 12 h 15
M. PALAU Jean-Charles à Mme PARCELIER Muriel à cpter de 11 h 00
M. RAYNAUD Jacques à M. PAILLART Vincent à cpter de 12 h 15
M. REIFFERS Josy à M. JUPPE Alain à cpter de 10 h 20
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. ROBERT Fabien
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à cpter de 11 h 50

LA SEANCE EST OUVERTE

Syndicat Intercommunal du Guâ - Etude hydraulique sur le Bassin versant du ruisseau du Guâ - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Syndicat Intercommunal du Guâ, créé le 11 décembre 1969 regroupe les communes de TRESSES, MONTUSSAN, YVRAC, ARTIGUES, FLOIRAC, CENON, LORMONT, CARBON-BLANC, AMBARES, SAINTE-EULALIE, SAINT - LOUBES, BASSENS, SAINT-Louis DE MONTFERRAND.

L'objet essentiel du syndicat est d'aménager le ruisseau le Guâ, en vue d'éviter les inondations qui, périodiquement, menacent une partie du territoire de certaines communes riveraines. Il a pour mission la réception et l'évacuation des eaux de ruissellement et doit prendre en charge, outre les travaux d'aménagement du ruisseau (curage, recalibrage, confortation des berges, etc.), les ouvrages de régulation à créer.

La Communauté Urbaine de Bordeaux participe financièrement au fonctionnement du syndicat, au titre de sa compétence en matière d'hydraulique urbaine. La délibération n°91/554 du 19 juillet 1991 du Conseil de Communauté fixe cette participation à hauteur de

- 100 % pour les investissements réalisés sur son territoire,
- 60 % pour les frais de fonctionnement liés à l'entretien et aux grosses réparations des ouvrages,
- 60 % pour les frais d'acquisition foncière.

Le deuxième programme de travaux qui se concentrerait essentiellement sur le cours principal du ruisseau le Gua, et qui est défini dans la délibération de 1991, est aujourd'hui totalement réalisé.

L'évolution de l'urbanisation, au cours de ces dernières années, a modifié les ruissellements sur ce bassin versant et le Syndicat Intercommunal du Gua doit faire élaborer une étude hydraulique.

La Communauté Urbaine de Bordeaux est donc intéressée par la réalisation de cette étude qui définira le troisième programme de travaux, axé principalement sur les affluents principaux du ruisseau du Gua.

Cette étude sera cofinancée par le Syndicat du Gua et la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Le devis estimatif des études à réaliser, remis à notre Etablissement, s'élève à 98 400 € HT.

Le syndicat sollicite la participation financière de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour la réalisation de l'étude diagnostic, des ouvrages hydrauliques du bassin versant du Guâ.

Le budget prévisionnel pour cette étude est ainsi établi :

Dépenses	en € TTC
Etude hydraulique :	
- recueil de données	2 500 €
- Etude hydraulique et modélisation	39 100 €
- Etude de faisabilité	24 900 €
- Elaboration des dossiers réglementaires	26 400 €
-Définition du programme de travaux	5 500 €
Total HT	98 400 €
TVA	19 286 €
TOTAL	117 686 €

En sa qualité de maître de l'ouvrage, le Syndicat Intercommunal du Guâ fera son affaire de la TVA.

Le montant de la participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux est fixé à 60% de l'estimation de l'étude (comme c'est déjà le cas pour la participation de la Communauté au titre de l'entretien annuel et des acquisitions foncières).

Dans ce contexte, le montant de la participation communautaire pourrait s'élever à :

$$98\ 400 \text{ € HT} \times 60\% = 59\ 400 \text{ €}$$

Le projet de convention ci-annexé fixe les modalités de versement de cette subvention. Son montant a été calculé en fonction d'un coût prévisionnel de l'opération. Par conséquent, toute augmentation de la participation communautaire devra nécessairement faire l'objet d'un accord préalable de notre Etablissement pouvant donner lieu, le cas échéant, à la passation d'un avenant à la convention annexée à la présente délibération.

Dans ces conditions, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs,

- d'attribuer au Syndicat Intercommunal du Guâ une subvention d'un montant de 59 400 €, pour le financement de l'étude diagnostic des équipements hydrauliques du bassin versant du Guâ, qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage de ce syndicat ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée, à intervenir avec le Syndicat Intercommunal du Guâ ;
- d'imputer la dépense au budget principal de l'exercice en cours, sur les crédits inscrits au budget Principal, Chapitre 65 Article 65735, Fonction 8111, CRB O200.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 décembre 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
30 JANVIER 2009**

PUBLIÉ LE : 30 JANVIER 2009

M. JEAN-PIERRE TURON